

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

**SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES  
-SOTRAPIL-**

Siège social : Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1003 Tunis -

La Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines - SOTRAPIL - publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 mai 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Abderrazek SOUEI.

## BILAN

(Exprimé en dinars)

<u>ACTIFS</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		297 223	271 542
Moins: Amortissements		(265 616)	(220 496)
		<u>31 607</u>	<u>51 046</u>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Immobilisations corporelles		44 412 902	45 773 571
Moins: Amortissements		(32 614 141)	(32 347 948)
	4.1	<u>11 798 761</u>	<u>13 425 623</u>
<b>Immobilisations financières</b>			
Immobilisations financières		1 297 371	1 455 345
Moins: provisions		(18 609)	(20 709)
	4.2	<u>1 278 762</u>	<u>1 434 636</u>
Total des actifs immobilisés		<u>13 109 130</u>	<u>14 911 305</u>
Autres actifs non courants		-	-
Total des actifs non courants		<u>13 109 130</u>	<u>14 911 305</u>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
<b>Stocks</b>			
Stocks		664 758	698 841
Moins: Provisions		-	-
	4.3	<u>664 758</u>	<u>698 841</u>
<b>Clients et comptes rattachés</b>			
Clients et comptes rattachés		7 153 837	4 669 884
Moins: Provisions		-	-
	4.4	<u>7 153 837</u>	<u>4 669 884</u>
<b>Autres actifs courants</b>			
Autres actifs courants		810 444	776 731
Moins: Provisions		(247 766)	(152 873)
	4.5	<u>562 678</u>	<u>623 858</u>
Placements et autres actifs financiers	4.6	17 901 192	13 550 588
Liquidités et équivalents de liquidités	4.7	2 692 905	4 024 427
Total des actifs courants		<u>28 975 370</u>	<u>23 567 598</u>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<u>42 084 500</u>	<u>38 478 903</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

## BILAN

(Exprimé en dinars)

<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<hr/> <b>CAPITAUX PROPRES</b> <hr/>			
Capital		19 324 305	18 738 720
Réserves		2 791 598	2 550 834
Autres capitaux propres		139 510	139 510
Résultats reportés		8 565 069	8 335 881
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<hr/> 30 820 482	<hr/> 29 764 945
Résultat de l'exercice		3 876 942	3 192 749
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>4.8</b>	<hr/> 34 697 424	<hr/> 32 957 694
<hr/> <b>PASSIFS</b> <hr/>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Provisions pour risques et charges	4.9	1 524 804	1 222 460
<b>Total des passifs non courants</b>		<hr/> 1 524 804	<hr/> 1 222 460
<hr/> <b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	4.10	704 658	1 012 926
Autres passifs courants	4.11	5 151 849	3 280 058
Concours bancaires et autres passifs financiers		5 765	5 765
<b>Total des passifs courants</b>		<hr/> 5 862 272	<hr/> 4 298 749
<b>Total des passifs</b>		<hr/> 7 387 076	<hr/> 5 521 209
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<hr/> 42 084 500	<hr/> 38 478 903

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

## ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

(Modèle autorisé)	<u>Notes</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	5.1	11 858 593	11 164 610
Autres produits d'exploitation	5.2	1 239 439	913 655
<b>TOTAL DES PRODUITS D 'EXPLOITATION</b>		<b>13 098 032</b>	<b>12 078 265</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variation des stocks des produits à livrer		37 278	(57 774)
Achats consommés	5.3	829 532	777 473
Charges de personnel	5.4	4 203 732	4 081 354
Dotations aux amortissements et aux provisions	5.5	2 498 427	2 516 178
Autres charges d'exploitation	5.6	988 948	1 057 889
<b>TOTAL DES CHARGES D 'EXPLOITATION</b>		<b>8 557 917</b>	<b>8 375 120</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>4 540 115</b>	<b>3 703 145</b>
Charges financières nettes	5.7	(145)	(909)
Produits des placements	5.8	1 280 829	1 030 279
Autres gains ordinaires	5.9	277 181	212 936
Autres pertes ordinaires		(47 857)	(2 755)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>6 050 123</b>	<b>4 942 696</b>
Impôt sur les bénéfices		(2 173 181)	(1 749 947)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>3 876 942</b>	<b>3 192 749</b>
Effet des modifications comptables (net d'impôts)		-	-
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>3 876 942</b>	<b>3 192 749</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

## ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

(Modèle autorisé)	<u>Notes</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Résultat net		3 876 942	3 192 749
Ajustement pour :			
* Amortissements et provisions		2 235 372	2 487 089
Variation des :			
* Stocks		34 083	(66 487)
* Créances		(2 483 953)	570 343
* Autres actifs courants	6.1	(226 343)	(296 550)
* Fournisseurs et autres dettes	6.2	1 564 996	238 772
* Plus ou moins values de cessions		(32 446)	(7 733)
<b>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</b>		<b>4 968 651</b>	<b>6 118 183</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles		(1 770)	(36 985)
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles		(193 637)	(606 268)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		32 446	7 733
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières		-	(1 000 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		200 000	-
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>37 039</b>	<b>(1 635 520)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions		(1 873 872)	(1 769 768)
Affectations fonds social	6.3	(263 340)	(309 926)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>		<b>(2 137 212)</b>	<b>(2 079 694)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>2 868 478</b>	<b>2 402 969</b>
Trésorerie au début de l'exercice		17 018 662	14 615 693
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>19 887 140</b>	<b>17 018 662</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### Note 1 : Présentation de la Société de transport des hydrocarbures par pipelines

La SOTRAPIL est une entreprise publique créée sous la forme d'une société anonyme au capital de **19 324 305 dinars**, ayant pour principal objet le transport des hydrocarbures par pipelines. La société a été créée le 26 septembre 1979 et a entamé les opérations d'exploitation en février 1984.

Le 13 décembre 2000, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé l'ouverture du capital de la société au public à concurrence de 32% et son introduction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### Note 2 : Faits marquants de l'exercice

#### 2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2015 s'est élevé à **11 858 593 dinars** par rapport à **11 164 610 dinars** enregistré au cours de l'exercice 2014, soit une évolution de l'ordre de **693 983 dinars**.

#### 2.2 Position litrage

Le solde de la position litrage a atteint au 31 décembre 2015 la somme de **1 195 247 dinars** contre **913 655 dinars** enregistré au 31 décembre 2014 soit une augmentation de l'ordre de **281 592 dinars**.

#### 2.3 Résultat comptable

La SOTRAPIL a enregistré au cours de l'exercice 2015 un résultat bénéficiaire de **3 876 942 dinars** contre un résultat également bénéficiaire au cours de l'exercice 2014 de l'ordre de **3 192 749 dinars**, soit une augmentation de l'ordre de **684 193 dinars** provenant essentiellement de l'augmentation du chiffre d'affaires.

#### 2.4 Changement du régime fiscal de la société en matière de la TVA

En vertu de l'arrêté du ministre des finances n°3058 en date du 21 décembre 2015, le transport des produits pétroliers par la SOTRAPIL est devenue assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée au taux de 12% à partir du 3 octobre 2015 date d'ajustement des prix de transport des produits pétroliers. Notons que la société n'a pas obtenue le droit pour un crédit de départ au titre de la TVA.

#### 2.5 L'arrivée du terme des conventions du droit de servitude

Pour la construction du pipeline sous-terrain de transport des hydrocarbures reliant la zone pétrolière de Bizerte à celle de Radés, la SOTRAPIL a conclu au cours des années 1982 et 1983 avec tous les propriétaires des parcelles de terrains figurant sur le tracé du pipeline, des conventions de servitude pour une durée de 30 années. Ces conventions permettent notamment à la société de bénéficier du droit de passage du pipeline à travers toutes les parcelles de terrains concernées, et elles sont arrivées à échéance au cours des années 2012 et 2013 et doivent par conséquent être renouvelées.

Ainsi, afin de fixer les prix de référence visant l'indemnisation des différents propriétaires et le renouvellement des conventions de servitude, la SOTRAPIL a effectué les démarches suivantes :

- Le recours en juillet 2012 à un ingénieur urbaniste expert auprès des tribunaux fonciers pour l'estimation des indemnités à verser aux propriétaires terriens ;
- La communication du rapport d'expertise aux services compétents du Ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières pour avis et approbation.

La SOTRAPIL a reçu en date du 06 mars 2015 le rapport d'expertise de la direction générale d'évaluation rattachée au ministère des domaines de l'Etat et affaires foncières fixant l'indemnisation des propriétaires des parcelles se trouvant sur le tracé du pipeline de transport des produits pétroliers à 6 188 062 dinars. Notons que la société a engagé les démarches nécessaires pour entamer la campagne de renouvellement des conventions avec les différents propriétaires terriens. (Établissement des procédures, contrat type, établissement d'une liste des propriétaires, consultation de l'avocat à propos des démarches à entreprendre... etc)

Etant donné que le ministère des domaines de l'Etat et affaires foncières n'a pas pris en considération dans son évaluation le cadre juridique de la convention liant les propriétaires des parcelles à la SOTRAPIL, cette valorisation a été considérée très élevée par la société. Pour cela, le conseil d'administration de la société réuni en date du 07 avril 2016, a recommandé la suspension de la campagne de renouvellement des contrats de servitudes et d'engager des consultations juridiques et foncières en vue de revoir la valeur des indemnités à proposer aux différents propriétaires de parcelles se trouvant sur le tracé du pipeline sur la base des clauses contractuelles initialement signés avec les titulaires des parcelles.

Il n'en reste pas moins vrai que la société a inséré au niveau de son budget d'investissement pour l'exercice 2014 un montant approximatif qui servira au renouvellement des dites conventions.

D'un point de vue comptable, le montant total que supportera la SOTRAPIL pour le renouvellement des conventions de servitude est considéré comme un élément du coût de construction du pipeline de transport des produits pétroliers. Il sera réparti sous forme de dotations aux amortissements inscrites chaque année parmi les charges, sur toute la période couverte par la convention.

### **Note 3. Principes et méthodes comptables**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 sont préparés conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises et par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la SOTRAPIL pour l'élaboration des états financiers sont les suivants :

#### **3.1 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions principales et annexes	5%	10%	20%
Installations techniques, matériels et outillages industriels	10%		
Matériels de transport	20%		
Installations générales, agencements et aménagements divers divers	10%		
Equipements de bureaux	10%		

- L'inspection interne du pipeline et les grosses réparations qui en découlent ont toujours été considérées comme des investissements renouvelables tous les cinq ans. Il s'agit d'une opération vitale pour le pipeline qui influe sur ses performances et sur sa durée de vie et procure bien évidemment des avantages économiques futurs à la société.
- Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du « Prorata Temporis ».

#### **3.2 Charges à répartir**

Les charges à répartir sont résorbées sur une durée de 3 ans.

### **3.3 Stocks**

#### **3.3.1 Stocks des pièces de rechange et autres approvisionnements**

Les pièces de rechange et les matières consommables font l'objet d'un inventaire physique à la fin de l'année et sont valorisées au coût moyen pondéré après chaque entrée.

#### **3.3.2 Stocks de produits à livrer**

Le stock de produits à livrer correspond aux quantités d'hydrocarbures existantes dans les canalisations banales et les bacs de stockage de « contaminât » au 31 décembre 2015. Il est valorisé au prix de facturation de ces produits par la STIR.

### **3.4 Les placements à court terme**

Les placements en bons de trésor et billets de trésorerie sont enregistrés à leur valeur nominale. Les produits à recevoir représentent la part des intérêts courus depuis la date d'acquisition à la date de clôture de l'exercice.

### **3.5 Le solde de la position litrage**

Il représente les gains et les pertes découlant de la situation des comptes courants produits des sociétés clientes.

Cette situation est arrêtée à la fin de chaque exercice comptable ou à l'occasion d'un changement des prix des produits pétroliers.

Le solde de ces produits et pertes est comptabilisé dans le compte «autres produits d'exploitation».

## NOTES 4 : BILAN

### 4-1 Immobilisations corporelles

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Terrains		625 640	625 640
Constructions	4-1-1	34 720 789	36 047 646
Installations techniques mat et outillages industriels		3 900 121	3 524 478
Matériels de transport		1 281 193	1 325 092
Equipements de bureaux	4-1-2	971 095	1 118 284
Installations générales, Agencements et Aménagements divers		538 791	538 791
Emballages récupérables identifiables		2 095	2 095
Immobilisations en cours	4-1-3	2 373 178	2 591 545
	<b>Total brut</b>	<b>44 412 902</b>	<b>45 773 571</b>
Amortissements et provisions		(32 614 141)	(32 347 948)
	<b>Total net</b>	<b>11 798 761</b>	<b>13 425 623</b>

Pour de plus amples explications sur la variation des immobilisations corporelles et des amortissements voir le tableau présenté à l'Annexe 1.

#### 4-1-1 Constructions

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Constructions Pipe Bizerte (Radès)		18 339 937	18 339 937
Constructions Pipe Jet		8 364 967	8 364 967
Pièces de rechanges spécifiques	4-1-1-1	1 089 360	2 571 789
Construction siège social		3 259 609	3 259 609
Bacs de contaminât		713 416	713 416
Construction magasin des stocks (Radès)		414 227	414 227
Aménagement du laboratoire (Radès)		35 957	35 957
Aménagement des zones dangereuses à Radès		37 355	37 355
Travaux de construction des dépôts pour pompes Jet		78 313	-
Travaux de mise en place d'un poste redresseur		53 960	-
Autres constructions		2 333 688	2 310 389
	<b>Total</b>	<b>34 720 789</b>	<b>36 047 646</b>

#### 4-1-1-1 Pièces de rechanges spécifiques

A la clôture de l'exercice 2015, la SOTRAPIL a procédé à un ajustement de l'ordre de 1 528 922 dinars au titre des déclassements de pièces de rechanges qui n'ont pas été décomptabilisées depuis l'année 1997 conformément au rapport d'inventaire établi.

#### 4-1-2 Equipements de bureaux

La société a procédé à un inventaire physique des équipements de bureau qui a été suivi d'un rapprochement avec les données comptables. Les ajustements opérés sur le solde de cette rubrique se détaillent comme suit:

Solde au 31/12/2014	1 118 284
Acquisitions 2015	47 311
Régularisation cessions non comptabilisées	(53 432)
Dons non comptabilisés	(24 316)
Destructions matériel informatique non comptabilisée	(85 070)
Réimportation comptable	(7 770)
Reclassements dans le compte immobilisations incorporelles	(23 911)
Solde comptable au 31/12/2015	971 095

#### 4-1-3 Immobilisations en cours

Le détail de la rubrique immobilisations en cours se présente comme suit :

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Projet Skhira-Menzel Hayet (Etudes techniques et financières)	4-1-3-1	1 824 113	1 824 113
Projet Skhira (Servitudes pour utilisations des terrains)	4-1-3-2	348 032	348 032
Acquisition d'Obturbateurs		-	183 835
Mission d'inspection interne du pipeline		128 542	128 542
Maintenance Pipe Jet		-	25 680
Avances pour l'acquisition d'équipements		23 813	23 813
Acquisition de pièces de rechanges spécifiques		25 672	31 424
Renouvellement des contrats de servitudes		11 312	5 782
Autres projets		11 694	20 324
<b>Total brut</b>		<b>2 373 178</b>	<b>2 591 545</b>
Provision pour dépréciation - Projet pipeline Skhira- Menzel Hayet		(2 172 145)	(2 172 145)
Provision sur autres immobilisations en cours		(152 355)	(152 355)
<b>Total net</b>		<b>48 678</b>	<b>267 045</b>

#### 4-1-3-1 Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet (Etudes techniques et financières)

La SOTRAPIL a réalisé en 2002 une étude technique et financière pour la Construction d'un pipeline multi produits pétroliers reliant la Skhira à Menzel - Hayet (Région du grand sahel) pour une valeur totale de 1 824 113 dinars. Le coût élevé d'exécution du projet a amené le conseil interministériel réuni le 29 juillet 2008 à chercher une autre alternative pour la réalisation du projet du pipeline Skhira - Région du grand Sahel. La SOTRAPIL a envisagé alors d'adapter les composantes de l'étude technique et financière à la nouvelle configuration du projet. Les composantes de l'étude jugées caduques ont été provisionnées au cours de l'exercice 2008 à concurrence de 297 622 dinars. Des difficultés sont apparus quand à la mise en exécution de la nouvelle configuration du projet et le retour à la configuration initiale est alors envisagé. Toutefois, et en l'absence de décision jusqu'au 31 décembre 2010 concernant l'alternative à retenir et la date de début des travaux, la SOTRAPIL a constaté par mesure de prudence au cours de l'exercice 2010 une provision complémentaire de l'ordre de 1 526 491 dinars sur l'ensemble des éléments de l'étude technique et financière du projet, et ce en l'absence d'informations précises sur les composantes qui peuvent être utilisées et celles qui devraient être reproduites.

Il est à noter que en date du 3 Août 2015, une réunion au sein du ministère de l'industrie concernant les projets restructurant qui peuvent être financés dans le cadre de la coopération Européenne, il a été convenu sur la nécessité d'inclure ce projet dans le cadre du premier plan de développement post révolution 2016-2020 et il y aura des réunions avec tous les intervenants pour étudier les scénarios possibles.

Il est tout de même à signaler, que jusqu'à la date de préparation de ces états financiers aucune décision n'a été prise concernant l'alternative du projet à retenir et la date de début des travaux.

#### 4-1-3-2 Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet (Servitudes pour utilisations des terrains)\_

Les frais de servitude pour le passage du pipeline SKHIRA - Menzel Hayet d'un montant de 348 032 dinars ont été provisionnés en totalité au cours de l'exercice 2008.

#### 4-2 Immobilisations financières

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Titres de participations	4-2-1	61 050	61 050
Obligations à long terme (Emprunt de l'Etat)	4-2-2	800 000	1 000 000
Prêts à plus d'un an sur fonds social	4-2-3	424 183	380 057
Dépôts et cautionnements		12 138	14 238
<b>Total brut</b>		<b>1 297 371</b>	<b>1 455 345</b>
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	4-2-4	(18 609)	(20 709)
<b>Total net</b>		<b>1 278 762</b>	<b>1 434 636</b>

#### 4-2-1 Titres de participation

Titres		Nbr	Objet	Valeur en dinars
SNDP	4-2-1-1	5	Décision de la CAREPP du 12/09/1996	50
Zone franche de Zarsis		600	Décision de la CAREPP du 12/02/2000	60 000
Société AGIL de gestion et de services (S.A.GE.S)		10	Décision de la Commission technique du 11 Juin 2014	1 000
<b>Total</b>				<b>61 050</b>

4-2-1-1 Le nombre des actions gratuites s'élèvent au 17 novembre 2015 date de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la SNDP, à 127 actions.

#### 4-2-2 Obligations à long terme (Emprunt de l'Etat)

	<u>31/12/2015</u>
Obligations ligne BNA Capitaux	320 000
Obligations ligne STB Finance	320 000
Obligations ligne BH	160 000
<b>Total</b>	<b>800 000</b>

#### 4-2-3 Prêts à plus d'un an sur Fonds social

Solde au 31 décembre 2014	380 057
Prêts accordés en 2015	199 050
Reclassements à moins d'un an	(138 217)
Remboursement de l'année 2015	(16 707)
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>424 183</b>

#### 4-2-4 Provisions pour dépréciation des immobilisations financières

	<u>31/12/2015</u>
Prêts au personnel	6 471
Dépôts et cautionnements	12 138
	<b>18 609</b>

#### 4-3 Stocks

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Pièces de rechange et autres approvisionnements	4-3-1	149 511	146 315
Hydrocarbures existantes dans les canalisations banales	4-3-2	509 908	538 065
Produits à livrer JET		5 339	14 461
<b>Total</b>		<b>664 758</b>	<b>698 841</b>

#### 4-3-1 Pièces de rechange et autres approvisionnements

Stock initial au 01 Janvier 2015	146 315
Les entrées	44 070
Les sorties	(40 874)
Stock final au 31 décembre 2015	<u>149 511</u>

#### 4-3-2 Hydrocarbures existantes dans les canalisations banales

Le stock de produits à livrer correspond aux quantités d'hydrocarbures existantes dans les canalisations banales et des bacs de stockage de contaminât au 31decembre 2015. Il est valorisé au prix de facturation par la STIR.

Stock de produits à livrer -Canalisations banales au 31 décembre 2015	463 423
Stock de produits existant au niveau des bacs de contaminas	46 485
Stock au 31 décembre 2015	<u>509 908</u>

#### 4-4 Clients et comptes rattachés

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
TOTAL Tunisie	688 092	135 770
OIL Libya	482 212	282 278
STAROIL	1 443 662	240 062
SNDP	1 676 600	707 961
VIVO Energie	1 060 933	576 355
SHELL	461	461
Clients, factures à établir	1 801 877	2 726 997
<b>Total Brut</b>	<u><b>7 153 837</b></u>	<u><b>4 669 884</b></u>

Ces comptes enregistrent :

- Les sommes facturées par la SOTRAPIL à chaque client contre le transport des produits pétroliers par pipeline, et qui demeurent non payées jusqu'au 31 décembre 2015.
- La valeur de la position de litrage de chaque client résultant du changement de la structure des prix des produits pétroliers;
- La valeur des produits pétroliers livrés par la SOTRAPIL à ses différents clients en sus des quantités qu'ils ont commandées auprès de la STIR, et ce en raison des capacités de stockage limitées de ces clients au moment de l'opération de pompage.

#### 4-4-1 Clients, factures à établir

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Compte courant produit STAROIL	19 213	585 073
Compte courant produit OIL Libya	456 748	523 906
Compte courant produit SNDP	689 255	882 906
Compte courant produit TOTAL	132 392	-
Compte courant VIVO Energy	482 839	427 029
Factures à établir (Transport des produits pétroliers)	21 430	308 083
<b>Total</b>	<b>1 801 877</b>	<b>2 726 997</b>

Ces comptes enregistrent les sommes que la SOTRAPIL n'a pas facturées jusqu'au 31 décembre 2015 à ses différents clients au titre :

- Des quantités des produits pétroliers livrées en sus des quantités qu'ils ont commandées ;
- De la contre partie du transport des produits pétroliers par pipeline.

#### 4-5 Autres actifs courants

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Fournisseurs débiteurs		20 908	19 319
Personnel, avances et acomptes		97 056	89 729
Débiteurs divers	4-5-1	202 587	242 266
Produits à recevoir	4-5-2	306 808	274 329
Charges constatées d'avance	4-5-3	182 196	151 088
Etat, crédit de TFP		889	-
<b>Total brut</b>		<b>810 444</b>	<b>776 731</b>
Provisions	4-5-4	(247 766)	(152 873)
<b>Total net</b>		<b>562 678</b>	<b>623 858</b>

#### 4-5-1 Débiteurs divers

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Raccordement TOTAL Tunisie	4-5-1-1	73 313	77 351
Ministère de l'équipement	4-5-1-2	128 036	128 036
Société de Promotion du Lac de Tunis	4-5-1-3	-	33 143
Autres débiteurs divers		1 238	3 736
<b>Total</b>		<b>202 587</b>	<b>242 266</b>

#### 4-5-1-1 Raccordement TOTAL

Ce solde représente la prise en charge par la SOTRAPIL du coût du raccordement pour le transport du produit Jet A1 au dépôt du client Total Tunisie de Radès à ses dépôts de l'aéroport de Tunis Carthage en contre partie d'un droit de passage d'un montant de cinq cent millimes par mètre cube payé annuellement au profit de la SOTRAPIL.

#### 4-5-1-2 Ministère de l'équipement

Cette créance représente le reliquat des impayés dus par le ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire sur des travaux opérés par la SOTRAPIL .Ce montant a été provisionné en totalité en attendant la régularisation de l'affaire.

#### 4-5-1-3 Société de Promotion du Lac de Tunis (SPLT)

Cette créance a été annulé et a fait l'objet d'une reprise sur provision suite à l'élaboration d'une note explicative par la direction juridique qui confirme que cette société n'est pas tenue de payer ce montant et que cette créance n'a une validité ni juridique ni contractuelle.

#### 4-5-2 Produits à recevoir

		<u>31/12/2015</u> (en dinars)	<u>31/12/2014</u> (en dinars)
Ministère de l'industrie -Salaires des détachés	4-5-2-1	288 799	252 553
Autres produits à recevoir		18 009	21 776
<b>Total</b>		<b>306 808</b>	<b>274 329</b>

4-5-2-1 Suite à un écrit adressé à la SOTRAPIL de la part du ministre de l'industrie en date du 30 avril 2015 concernant le règlement des salaires du détaché, le ministère a confirmé l'intégration de cette créance de la SOTRAPIL au niveau de son budget de l'exercice 2016.

#### 4-5-3 Charges constatées d'avance

	<u>31/12/2015</u> (en dinars)	<u>31/12/2014</u> (en dinars)
Software Management Solutions-Maintenance payée d'avance	5 075	7 843
Factures OMMP payées d'avance	92 985	92 985
Factures AE TECH payées d'avance	5 624	5 624
SIMAC-Maintenance payée d'avance	19 635	19 635
STAR	-	-
TRANSTU-Abonnements de Transport	4 496	4 496
Facture TOPNET	-	-
Bons de Carburant non consommés	17 167	17 167
Autres charges constatées d'avance	3 338	3 338
<b>Total</b>	<b>182 196</b>	<b>151 088</b>

#### 4-5-4 Provisions

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Provisions sur des avances accordées aux fournisseurs	7 308	7 308
Provisions SPLT	-	33 143
Provisions sur les produits à recevoir	112 422	112 422
Provisions sur Ministère de l'équipement	128 036	-
<b>Total</b>	<b>247 766</b>	<b>152 873</b>

#### 4-6 Placements et autres actifs financiers

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Prêts à moins d'un an sur fonds social		138 217	120 353
Placements courants	4-6-1	17 000 000	13 000 000
Emprunt obligataire		200 000	-
Intérêts courus sur placements à terme	4-6-2	562 975	430 235
<b>Total</b>		<b>17 901 192</b>	<b>13 550 588</b>

#### 4-6-1 Placements courants

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Placements financiers BTK		-	1 000 000
Certificats de dépôt- BTK		-	1 000 000
Compte à terme Amen Bank		7 000 000	6 000 000
Compte à terme BTK		2 000 000	3 000 000
Compte à terme STB		5 000 000	2 000 000
Compte à terme BNA		3 000 000	-
<b>Total</b>		<b>17 000 000</b>	<b>13 000 000</b>

#### 4-6-2 Intérêts de placements

		<u>31/12/2015</u>	
Amen Bank (Lafayette)		174 356	
Banque Tuniso- Kweitienne (Centre Urbain Nord)		67 770	
Banque nationale Agricole (Kheireddine Pacha)		198 068	
STB (Mahrajène)		89 925	
Obligations		32 856	
<b>Total</b>		<b>562 975</b>	

#### 4-7 Liquidités et équivalents de liquidités

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Comptes courants bancaires	4-7-1	2 692 560	4 024 377
Caisse		345	50
<b>Total</b>		<b>2 692 905</b>	<b>4 024 427</b>

#### 4-7-1 Comptes courant bancaires

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
BNA (Kheireddine Pacha)	37 891	29 225
BANQUE DE L'HABITAT	686 849	1 237 390
UBCI (EI Menzah)	7 098	7 021
STB	39	39
ATB	-	5 050
STB (Mahrajène)	467 370	1 222 976
BTK (Centre Urbain Nord)	223	377 926
BTK (centrale)	356 229	221
AMEN BANK (Lafayette)	351 292	74 425
BTK Fonds Social	128 849	68 124
Union Internationale des Banques	-	18 810
Banque Zitouna	554 989	937 403
ATB (Charguia)	101 435	45 371
Autres comptes	296	396
<b>Total</b>	<b>2 692 560</b>	<b>4 024 377</b>

#### 4-8 Capitaux propres

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Capital social	4-8-1	19 324 305	18 738 720
Réserves	4-8-2	2 791 598	2 550 834
Autres capitaux propres		139 510	139 510
Résultats reportés	4-8-3	8 565 069	8 335 881
<b>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>30 820 482</b>	<b>29 764 945</b>
Résultat net de l'exercice		3 876 942	3 192 749
<b>Capitaux propres avant affectation</b>		<b>34 697 424</b>	<b>32 957 694</b>

Pour de plus amples détails sur la variation des capitaux propres pour la période allant du 01 Janvier 2015 au 31 décembre 2015, voir le tableau présenté à l'annexe 2.

#### 4-8-1 Capital social

L'assemblée générale extraordinaire a décidé le 28 Mai 2015 d'augmenter le capital social de la société par l'émission de 117 117 actions de valeur nominale de 5 dinars par incorporation de :

Réserve spéciale de réinvestissement	572 573
Résultats reportés	13 012
<b>Total</b>	<b>585 585</b>

#### 4-8-2 Réserves

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Réserves légales	1 873 872	1 769 768
Réserves extraordinaires	160 205	160 205
Réserves pour fonds social	4-8-2-1 757 521	620 861
<b>Total</b>	<b>2 791 598</b>	<b>2 550 834</b>

#### 4-8-2-1 Réserves pour fonds social

	2 015	2 014
<b>Fonds social au 1er janvier</b>	<b>620 861</b>	<b>530 787</b>
<b>Ressources de la période</b>	<b>436 171</b>	<b>432 537</b>
- Quote-part résultat de l'exercice	400 000	400 000
- Intérêts des prêts au personnel	12 581	11 383
- Intérêts bancaires capitalisés	2 281	783
- Contributions du personnel aux tickets de restaurants	21 309	20 371
<b>Emplois de la période</b>	<b>299 511</b>	<b>342 463</b>
- Restauration	194 867	183 050
- Omra	2 340	10 855
- Dons	4 000	11 273
- Colonie de vacances	75 237	92 735
- Cadeaux et autres frais	23 067	44 550
<b>Fonds social au 31 décembre</b>	<b>757 521</b>	<b>620 861</b>

#### 4-8-3 Résultats reportés

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Résultats reportés	8 565 069	8 335 881
	<b>8 565 069</b>	<b>8 335 881</b>

Le solde de la rubrique des résultats reportés se détail comme suit :

	<u>Montant</u>
Résultat net de l'année 2014	3 192 749
Résultats reportés au 31 décembre 2014	8 335 881
<b>Résultat avant affectation</b>	<b>11 528 630</b>
Réserve légale	(104 104)
Réserves spéciale de réinvestissement	(572 573)
Incorporation de résultats reportés au capital social	(13 012)
Dividendes 2014 (500 millimes par action)	(1 873 872)
Dotations annuelles au fonds social	(400 000)
<b>Résultats reportés au 31 décembre 2015</b>	<b>8 565 069</b>

#### 4-8-4 Résultat de l'exercice

Le montant des investissements ayant bénéficiés des avantages fiscaux prévus par l'article 7 du code des incitations aux investissements s'est élevé à **374 018 dinars**. La société a procédé à ce titre :

- A la préparation d'un programme d'investissement ;
- Au dépôt d'une déclaration d'investissement auprès des instances sectorielles concernées;
- A l'identification des bénéfices à déduire du résultat de l'exercice 2015 qui doivent être inscrits dans un "compte de réserve spécial d'investissement" après approbation de cette affectation par l'AGO. Cette réserve sera incorporée dans le capital de la société au plus tard à la fin de l'année 2016.

#### 4-9 Provisions pour risques et charges

Cette rubrique enregistre le montant des provisions pour risques et charges constatées par SOTRAPIL. Elles se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Affaire de servitude Société de promotion Immobilière BELDIAR		58 590	58 590
Affaire juridique de Comète et Trapil	4-9-1	460 654	467 713
Charges d'amortissements des droits de servitudes	4-9-2	1 005 560	696 157
<b>Total</b>		<b>1 524 804</b>	<b>1 222 460</b>

##### 4-9-1 Affaire juridique de Comète et Trapil

La provision de Comète et Trapil a été constatée suite à une action en justice lancée par ce groupement et ceci pour le règlement du reliquat du montant du marché de l'étude du pipeline SKHIRA- Grand SAHEL. La SOTRAPIL a alors constaté une provision à hauteur de 20% du montant des trois premières phases du marché initial qui n'a pas fait l'objet de décompte.

##### 4-9-2 Provision pour amortissements des droits de servitudes

La provision pour charges d'amortissements des droits de servitudes correspond à l'estimation de la consommation au titre des exercices postérieurs à 2012 de l'avantage économique rattaché à l'exploitation du droit de passage du pipeline. La durée actuelle retenue pour l'amortissement des droits de servitudes est de 20 ans.

#### 4-10 Fournisseurs et comptes rattachés

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Fournisseurs, achats de biens et services	296 474	623 031
Fournisseurs, achats d'immobilisations	170 715	48 454
Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garanties	187 983	190 486
Fournisseurs, factures non encore parvenues	49 486	150 955
<b>Total</b>	<b>704 658</b>	<b>1 012 926</b>

#### 4-11 Autres passifs courants

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Clients autres avoirs	4-11-1	3 203 823	2 023 132
Personnel, œuvres sociales		363 053	373 016
Personnel, oppositions		1 487	1 399
Personnel, charges à payer		461 291	367 418
Etat, impôts et taxes retenues à la source		150 922	113 672
Créditeurs divers		32 901	23 771
Comptes transitoires ou d'attente		54	54
Charges à payer	4-11-2	51 793	63 209
Etat, taxe sur chiffre d'affaires		2 654	1 782
Dividende à distribuer (droits rampus)		5 190	4 237
Etat Impôts sur les bénéficiaires		592 122	288 923
Etat, TVA à payer		262 575	-
Autres charges à payer		3 567	-
Produits constatés d'avance	4-11-3	20 417	19 445
<b>Total</b>		<b>5 151 849</b>	<b>- 3 280 058</b>

#### 4-11-1 Clients créditeurs

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Compte courant produit TOTAL Tunisie	420 388	90 389
Compte courant produit OIL LIBYA	238 851	512 734
Compte courant produit STAROIL	1 314 986	645 363
Compte courant produit SNDP	914 048	513 167
Compte courant produit VIVO ENERGY	294 826	248 621
Nouvelle répartition	20 724	12 858
<b>Total</b>	<b>3 203 823</b>	<b>2 023 132</b>

Ces comptes enregistrent, la valeur des quantités de produits pétroliers commandées par les clients de la SOTRAPIL auprès de la STIR, et qui ne leur ont pas été livrées à cause de leurs capacités limitées de stockage au moment de l'opération de pompage des produits. Notons que la détermination des soldes des comptes courants produits débiteurs et créditeurs et les facturations conséquentes se font une fois à la fin de chaque exercice comptable.

#### 4-11-3 Charges à payer

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Provisions jetons de présence 2014-Conseil d'administration	24 000	22 000
Provisions jetons de présence 2014-Comité d'audit Interne	6 000	6 000
Provisions honoraires du commissaire aux comptes	15 000	19 900
Charges à payer TT	4 000	6 500
Autres charges à payer	2 793	8 809
<b>Total</b>	<b>51 793</b>	<b>63 209</b>

#### 4-11-4 Produits constatés d'avance

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Loyer Office National de Télédiffusion	2 326	2 215
Loyer BTK	18 091	17 230
<b>Total</b>	<b>20 417</b>	<b>19 445</b>

### NOTES 5 : ETAT DE RESULTAT

#### 5-1 Revenus

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Transport par pipeline	5-1-1	10 689 968	10 104 244
Transport par conduites banales	5-1-2	521 430	502 807
Frais de stockage des produits pétroliers dans la pipeline	5-1-3	96 427	96 427
Transport pipe JET	5-1-4	550 768	461 132
<b>Total</b>		<b>11 858 593</b>	<b>11 164 610</b>

#### 5-1-1 Transport par pipeline

	<u>Volume transporté</u> <u>(en mètre cube)</u>	<u>Prix/m3</u>	<u>Chiffre d'affaires</u> <u>31/12/2015</u>
Gasoil	764 014	5,823	4 448 854
Gasoil prix ajusté 3 octobre 2015	226 610	6,323	1 432 858
Pétrole	28 388	5,623	159 626
petrole prix ajusté 3 octobre 2015	11 074	6,123	67 807
Gasoil 50	116 336	5,823	677 424
Gasoil 50 ( prix ajusté)	24 910	6,323	157 506
Essence sans plomb	434 762	6,473	2 814 217
Essence sans plomb prix ajusté	132 004	6,973	920 464
Gasoil au profit de la société CPC	18 689	0,600	11 213
<b>Total</b>	<b>1 756 788</b>		<b>10 689 968</b>

### 5-1-2 Transport par conduites banales

	<u>Volume transporté</u> <u>(en mètre cube)</u>	<u>Prix/m3</u>	<u>Chiffre d'affaires</u> <u>31/12/2015</u>
Gasoil	990 625	0,3	297 188
Pétrole	39 462	0,3	11 839
Gasoil 50	141 246	0,3	42 374
Essence sans Plomb	566 766	0,3	170 030
<b>Total</b>	<b>1 738 099</b>		<b>521 430</b>

### 5-1-3 Frais de stockage des produits pétroliers dans le pipeline

Ce compte enregistre les revenus provenant des frais de stockage du gasoil au niveau du pipeline multi-produits en dehors des périodes de pompage. La facturation des frais de stockage est effectuée mensuellement selon un montant fixe de 2,066 dinars qui est réparti entre les clients en fonction des quantités transportées de l'année précédente.

	<u>Volume Stocké</u> <u>(en mètre cube)</u>	<u>Prix/m3</u>	<u>Chiffre d'affaires</u> <u>31/12/2015</u>
Frais de stockage	46 673	2,066	96 427

### 5-1-4 Transport pipe JET

Ce compte enregistre le revenu provenant du transport du kérosène à l'aéroport au niveau du pipe jet pour les deux clients TOTAL et SNDP.

	<u>Volume Transporté</u> <u>(en mètre cube)</u>	<u>Prix/m3</u>	<u>Chiffre d'affaires</u> <u>31/12/2015</u>
Quantité transportée du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2015	96 121	4,669	448 790
Quantité transportée du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2015	20 412	4,996	101 979
	<b>116 533</b>		<b>550 768</b>

### 5-2 Autres produits d'exploitation

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Profits sur position de litrage	5-2-1	1 195 247	913 655
Reprise sur provisions		42 302	-
Vente cahiers de charges		1 890	-
<b>Total</b>		<b>1 239 439</b>	<b>913 655</b>

### 5-2-1 Profits sur position de litrage

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Compte courant SNDP	772 154	681 723
Compte courant TOTAL Tunisie	(243 086)	(264 343)
Compte courant STAROIL	(20 571)	228 315
Compte courant OIL LIBYA	236 515	(625 652)
Compte courant VIVO ENERGY	450 235	893 612
Nouvelle répartition-Total Tunisie	2 114	(8 924)
Nouvelle répartition-VIVO Energy	15 617	704
Nouvelle répartition-SNDP	(18 377)	5 167
Nouvelle répartition-OIL LIBYA	(2 348)	(3 934)
Nouvelle répartition-STAROIL	2 994	6 987
<b>Total</b>	<b>1 195 247</b>	<b>913 655</b>

### 5-3 Achats consommés

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Achats stockés	43 448	23 635
Variation des approvisionnements stockés	(3 196)	(8 712)
Achats non stockés d'énergies	563 596	537 249
Carburants	108 565	101 490
Petits outillages	6 465	1 292
Electricité	65 817	72 384
Eau	15 829	11 771
Fournitures de bureau	28 386	37 980
Achats divers	622	384
<b>Total</b>	<b>829 532</b>	<b>777 473</b>

### 5-4 Charges de personnel

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Salaires	3 038 373	2 990 809
Charges sociales légales	724 228	684 773
CAVIS	56 193	62 660
Assurance groupe	289 495	277 075
Autres charges de personnel	95 443	66 037
<b>Total</b>	<b>4 203 732</b>	<b>4 081 354</b>

#### 5-5 Dotations aux amortissements et aux provisions

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Amortissements des immobilisations incorporelles	21 208	8 880
Amortissements des immobilisations corporelles	2 019 558	2 024 124
Dotations aux amortissements liées à une modification comptable	-	2 027
Dotations aux provisions sur amortissement au titre des contrats de servitude	309 403	481 147
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	128 036	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations corp	20 222	-
<b>Total</b>	<b>2 498 427</b>	<b>2 516 178</b>

#### 5-6 Autres charges d'exploitation

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance pour utilisation des immobilisations concédées	133 033	126 698
Entretiens et réparations	79 698	98 050
Primes d'assurance	155 231	148 081
Etudes et divers services extérieurs	165 579	148 827
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	180 636	197 494
Publicités, publications, relations publiques	57 750	66 059
Transports et déplacements	81 908	70 335
Frais de P.T.T	61 030	48 829
Services bancaires et assimilés	6 702	6 438
Impôts et taxes et versements assimilés	141 411	281 670
Jetons de présence	30 000	28 000
Autres charges antérieures (liées aux modifications comptables)	4 121	2 265
Transfert des charges	(108 151)	(164 857)
<b>Total</b>	<b>988 948</b>	<b>1 057 889</b>

#### 5-7 Charges financières nettes

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Pertes de changes	(2 239)	(1 266)
Gains de changes	6 971	562
Autres charges financières	(4 877)	(205)
<b>Total</b>	<b>(145)</b>	<b>(909)</b>

#### 5-8 Produits des placements

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Intérêts perçus sur Bons de trésor et valeurs assimilées	1 274 706	1 027 524
Dividendes perçus	6 123	2 755
<b>Total</b>	<b>1 280 829</b>	<b>1 030 279</b>

### 5-9 Autres gains ordinaires

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Revenus de location des immeubles	214 423	204 214
Pénalités de retards	15 894	-
Vente de biens (Voitures)	32 446	7 733
Autres gains ordinaires	14 418	989
<b>Total</b>	<b>277 181</b>	<b>212 936</b>

### NOTES 6 : RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

#### 6-1 Autres actifs

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Variation des autres actifs courants	(33 713)	(36 319)
Variation des autres actifs financiers	(150 604)	(183 076)
Encaissements des prêts sur fonds social	(42 026)	(77 155)
<b>Total</b>	<b>(226 343)</b>	<b>(296 550)</b>

#### 6-2 Fournisseurs et autres dettes

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	(308 268)	448 330
Variation des autres passifs courants	1 871 791	(168 928)
Variation des fournisseurs d'immobilisations	1 473	(40 630)
<b>Total</b>	<b>1 564 996</b>	<b>238 772</b>

#### 6-3 Affectation du fonds social

Ce solde représente la variation du fonds social qui s'est élevée au titre de l'exercice 2015 à 263 340 dinars contre 309 926 dinars au titre de l'exercice 2014.

### Note 7: Engagements hors bilan

#### 7-1 Engagements financiers

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<b>Engagements donnés</b>	<b>4 072 942</b>	<b>4 190 972</b>
Cautions données	192 985	170 505
Cautions pour stocks de remplissage	3 879 957	4 020 467
<b>Engagements reçus</b>	<b>841 581</b>	<b>872 121</b>
Cautions reçues	841 581	872 121

## 7-2 Engagements réciproques (non financiers)

Il est stipulé dans la convention de servitude qui lie la SOTRAPIL à la Société de Promotion du Lac de Tunis (SPLT) et les engagements suivants qui en découlent, que la première s'oblige de transférer à ses frais et au plus tard le 31 décembre 2012, l'itinéraire des deux pipelines qu'elle exploite et qui traversent un terrain propriété de la deuxième. Le transfert qui concerne un tronçon de 1 200 mètres carrés se fera vers une parcelle que la SPLT s'engage à mettre à la disposition de la SOTRAPIL. Jusqu'à la date de clôture de la période du 31/12/2015, aucune notification n'a été faite par la SPLT à la SOTRAPIL concernant ce transfert pour cela aucune provision sur la valeur nette comptable du tronçon n'a été constatée jusqu'à la fin de l'exercice 2015.

**TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS**

(Exprimé en dinars)

Désignations	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS/PROVISIONS				VCN	
	31/12/2014	Entrées	Sorties	31/12/2015	31/12/2014	Dotations	Régularisations	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014
Terrains	625 640	-	-	625 640	-	-	-	-	625 640	625 640
Constructions	36 047 646	202 065	1 528 922	34 720 789	25 470 628	1 540 549	1 528 922	25 482 255	9 238 534	10 577 078
Inst. tech matériel et outillage industriel	3 524 478	375 643		3 900 121	2 309 463	288 256	-	2 597 719	1 302 403	1 215 075
Matériels de transport	1 325 092		43 899	1 281 193	897 178	129 425	43 899	982 704	298 489	427 974
Équipements de bureaux	1 118 284	47 310	194 499	971 095	853 697	72 251	200 765	725 183	245 913	264 577
Installations, Agencements et Aménagements	538 791			538 791	492 482	9 298	-	501 780	37 011	46 309
Emballages récupérables	2 095			2 095	-	-	-	-	2 095	2 095
<b>Total Immobilisations corporelles (1)</b>	<b>43 182 026</b>	<b>625 018</b>	<b>238 398</b>	<b>42 039 724</b>	<b>30 023 448</b>	<b>2 039 779</b>	<b>1 773 586</b>	<b>30 289 641</b>	<b>11 750 083</b>	<b>13 158 573</b>
Immobilisation en cours (2)	2 591 545	355 601	573 968	2 373 178	2 324 500	-	-	2 324 500	48 678	267 045
<b>Total (1)+(2)</b>	<b>45 773 571</b>	<b>980 619</b>	<b>812 366</b>	<b>44 412 902</b>	<b>32 347 948</b>	<b>2 039 779</b>	<b>1 773 586</b>	<b>32 614 141</b>	<b>11 798 761</b>	<b>13 425 618</b>

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

(Exprimé en dinars)

Désignation	Capital social	Réserves légales	Autres réserves	Réserves spéciales de réinvestissement	Fonds social	Résultat de l'exercice	Résultats reportés	Total
	18 738 720	1 769 768	160 205	139 510	620 861	3 192 749	8 335 881	32 957 694
Affectation du résultat de l'exercice 2014	-	104 104	-	-	-	(3 192 749)	3 088 645	-
Augmentation du Capital	585 585	-	-	-	-	-	(585 585)	-
Dividendes à distribuer	-	-	-	-	-	-	(1 873 872)	(1 873 872)
Affectation pour fonds social	-	-	-	-	400 000	-	(400 000)	-
Ressources fonds social	-	-	-	-	36 171	-	-	36 171
Emplois fonds social	-	-	-	-	(299 511)	-	-	(299 511)
Résultat de la période (*)	-	-	-	-	-	3 876 942	-	3 876 942
Solde au 31 décembre 2015	19 324 305	1 873 872	160 205	139 510	757 521	3 876 942	8 565 069	34 697 424

(\*) Le résultat net par action pour l'année 2015 s'élève à 1,003 dinars.

**SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION DU 01 JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2015****(Exprimé en dinars)**

Produits		Charges		Soldes	31/12/2015	31/12/2014	
Revenus	11 858 593	déstockage de production		37 278			
<b>Total</b>	<b>11 858 593</b>	<b>Total</b>		<b>37 278</b>	<b>Production</b>	<b>11 821 315</b>	<b>11 222 84</b>
Production	11 821 315	Achats consommés		40 874			
<b>Total</b>	<b>11 821 315</b>	<b>Total</b>		<b>40 874</b>	<b>Marge sur coût matières</b>	<b>11 780 441</b>	<b>11 207 61</b>
Marge sur coût matières	11 780 441	Autres charges externes		1 744 346			
Autres produits d'exploitation	1 239 439						
<b>Total</b>	<b>13 019 880</b>	<b>Total</b>		<b>1 744 346</b>	<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>11 275 534</b>	<b>10 417 90</b>
Valeur ajoutée brute	11 275 534	Impôts et taxes		141 411			
		Charges de personnel		4 203 732			
<b>Total</b>	<b>11 275 534</b>	<b>Total</b>		<b>4 345 143</b>	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>6 930 391</b>	<b>6 054 66</b>
Excédent brut d'exploitation	6 930 391	dotations aux amortissements		2 498 427			
Autres gains ordinaires	277 181	Autres pertes ordinaires		47 857			
Produits de placements	1 280 829	Impôts sur le résultat ordinaire		2 173 181			
		Charges financières		145			
Transfert et reprise de charges	108 151						
<b>Total</b>	<b>8 596 552</b>	<b>Total</b>		<b>4 719 610</b>	<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>3 876 942</b>	<b>3 192 49</b>
Résultat des activités ordinaires	3 876 942	Effet négatif des modifications comptables		-			
Effet positif des modifications comptables	-						
<b>Total</b>	<b>3 876 942</b>			<b>Résultat net après modifications comptables</b>	<b>3 876 942</b>	<b>3 192 49</b>	

**TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL**  
(Unité en dinars)

Exercice clos au 31 décembre 2015

Désignations	A réintégrer	A déduire	Résultat
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>			<b>3 876 942</b>
<b>A réintégrer</b>			<b>3 000 242</b>
Impôts sur les Bénéfices	2 173 181		
Provision pour congés au 31 décembre 2015	305 979		
Charges à réintégrer	56 800		
Provisions pour risques et charges	315 833		
Provisions débiteurs divers	128 036		
Provisions immobilisations corporelles	20 222		
Pertes de changes latentes	191		
<b>A déduire</b>			<b>294 077</b>
Provision pour congés au 31 décembre 2014		242 475	
Reprise sur provisions débiteurs divers		48 732	
Gains de change latents		2 870	
<b>Résultat fiscal Avant dégrèvement</b>			<b>6 583 107</b>
Réinvestissement physique			(374 018)
<b>Base imposable</b>			<b>6 209 089</b>
Impôts sur les bénéfices			2 173 181
Acomptes Provisionnels versés			(1 574 952)
Retenues à la source			(6 107)
<b>Impôt à payer au titre du 1er semestre de l'exercice 2015</b>			<b>592 122</b>

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

**MESDAMES, MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA  
SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES  
PAR PIPELINES « SOTRAPIL-SA »**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons audité le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL-SA » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015.

**1. RESPONSABILITE DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION DANS L'ETABLISSEMENT ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les organes de direction et d'administration de votre société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**2. RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur les états financiers, sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**3. OPINION**

A notre avis, les états financiers de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines, arrêtés au 31 décembre 2015, dont le total net du bilan s'élève à 42 084 500 dinars, et qui font ressortir un résultat net de l'exercice bénéficiaire de 3 876 942 dinars et une variation positive des flux de trésorerie de l'ordre de 2 868 478 dinars, sont sincères et réguliers dans tous leurs aspects significatifs, et donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 4. PARAGRAPHERS D'OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous nous attirons votre attention sur les deux points suivants :

- 4.1 En date du 06 mars 2015, la société a reçu le rapport d'expertise de la direction générale d'évaluation rattachée au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières fixant l'indemnisation des propriétaires des parcelles se trouvant sur le tracé du pipeline de transport des produits pétroliers à **6 188 062 dinars**. Cependant, considérant cette indemnisation excessive, le conseil d'administration a décidé, dans sa réunion du 07 avril 2016, de suspendre la campagne de renouvellement des contrats de servitudes jusqu'à la révision de ladite indemnisation via le recours à des avocats spécialisés.

Ainsi, et jusqu'à l'aboutissement final du dossier de servitudes par la signature des conventions avec les différents propriétaires terriens et la fixation avec certitude de la valeur des indemnités à servir en vue de son incorporation en tant qu'élément du coût de construction du pipeline, le conseil d'administration a retenu les prix de référence contenus dans le rapport d'expertise cité en haut comme base pour l'estimation de la provision pour amortissements relative à la consommation progressive de l'avantage économique rattaché à l'exploitation du droit de passage du pipeline qui est estimée au 31 décembre 2015 à **1 005 560 dinars**.

- 4.2 Conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, la société a procédé à l'inventaire physique de ses immobilisations pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Cependant, les travaux d'inventaire de certaines immobilisations (installations techniques, aménagement, outillages industriels et constructions annexes) n'ont pas été entamés jusqu'à la date de préparation du présent rapport.

Par ailleurs, il est à signaler que les travaux de rapprochement en cours ont abouti principalement à la décomptabilisation des pièces de rechange spécifiques de valeur brute **1 528 922 dinars** totalement amorties et mises hors exploitation.

#### 5. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

- 5.1 Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'administration.
- 5.2 En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Société à la réglementation en vigueur.
- 5.3 Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

TUNIS, LE 28 AVRIL 2016

INTERNATIONAL MANAGEMENT & AUDITING COMPANY « I.M.A.C »  
*MEMBRE DE « THE LEADING EDGE ALLIANCE »*

ABDERRAZEK SOUEI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

**MESDAMES, MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE  
DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES  
« SOTRAPIL-SA»**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Société, relative à l'exercice clos le 31 décembre 2015, et en application des dispositions des articles 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

---

**1. CONVENTIONS ET OPERATIONS NOUVELLEMENT REALISEES**

---

Votre conseil d'administration ne nous a pas avisé de l'existence au titre de l'exercice 2015 de nouvelles conventions entrant dans le champs des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

---

**2. OPERATIONS REALISEES RELATIVES A DES CONVENTIONS ANTERIEURES**

---

- La convention du 31 décembre 1984, signée par la STIR, la SOTRAPIL et les clients (SNDP, TOTAL, Vivo Energie, Oil Libya et STAROIL) portant sur les conditions de transport des produits pétroliers a continué à produire ses effets au cours de l'exercice 2015. Les quantités transportées durant cet exercice et les chiffres réalisés sont détaillés comme suit :

---

Produits pétroliers	Volume transporté (En m <sup>3</sup> )	Chiffre d'affaires (En dinars)	
		Pipeline	Conduites banales
Gasoil	990 625	5 881 712	297 188
Gasoil CPC	18 689	11 213	-
Gasoil 50	141 246	834 930	42 374
Sans plomb	566 766	3 734 681	170 030
Pétrole	39 462	227 433	11 839
Jet	116 533	550 768	-
<b>Total</b>	<b>1 873 321</b>	<b>11 240 737</b>	<b>521 431</b>

---

- La convention du 09 mai 1986, signée par la SOTRAPIL et les clients (SNDP, TOTAL, Vivo Energie, Oil Libya et STAROIL) relative au stockage de 3 889 mètres cube de gasoil après chaque cycle de pompage a continué à produire ses effets au cours de l'exercice 2015. Les quantités stockées durant cet exercice et les chiffres réalisés sont détaillés comme suit :

Volume stocké (En m <sup>3</sup> )	Chiffre d'affaires (En dinars)
46 673	96 427

- La convention de détachement conclue entre la SOTRAPIL et le Ministère de l'Industrie et de la Technologie, en date du premier août 2012 a continué à produire ses effets au cours de l'exercice 2015. Cette convention est relative au détachement d'un sous directeur faisant-partie du personnel permanent au poste de chargé de mission auprès de Monsieur le Ministre de l'Industrie et de la Technologie. En effet, le fin de détachement a été prononcé en date du 15 juin 2015.
- La SOTRAPIL a continué de verser l'intégralité des éléments de salaire et des avantages du détaché. Les montants versés par la SOTRAPIL et facturés au Ministère sont détaillés comme suit :

Versés par la SOTRAPIL				Facturés au Ministère	Remboursés par le Ministère
Salaires et avantages	Missions à l'étranger	Dépenses voiture de fonction			
2012	19 449	685	-	20 134	-
2013	63 733	460	369	64 562	-
2014	61 115	-	1 367	62 482	-
2015	34 809	-	1 298	36 107	-
<b>Total</b>	<b>179 106</b>	<b>1 145</b>	<b>3 034</b>	<b>183 285</b>	<b>-</b>

### 3. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE ENVERS LES DIRIGEANTS

#### 3.1 Obligations et engagements envers la direction tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales

La rémunération du Président Directeur Général est fixée conformément au décret n°187-2009 du 31 juillet 2009 du Ministre de l'Industrie et de la Technologie. Elle se détaille comme suit :

	Montant (En dinars)
Un salaire annuel brut	54 050
Dont un ensemble d'avantages en nature composé de :	
- Une voiture de fonction Audi A4 acquise le 22 juillet 2013	71 980 <sup>(*)</sup>
- Des bons d'essence	450 Litres par mois
Des cotisations à la charge de la société	16 286
Des frais de communication	2 000 pulsations (120 <sup>dt</sup> / trimestre)

<sup>(\*)</sup> Prix d'acquisition en toutes taxes comprises et amortissement annuel de l'ordre de 14 396 dinars.

3.2 Obligations et engagements de la Société de transport des hydrocarbures par pipelines envers son Président Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

(En dinars)

Président Directeur Général ayant occupé la fonction du 01 janvier au 31 décembre 2015		
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	78 840(**)	8 505 (*)
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>78 840</b>	<b>8 505</b>

(\*) Il s'agit de l'estimation de la valeur des congés à payer au 31 décembre 2015.

(\*\*) Tenant compte des charges patronales.

3.3 Obligations et engagements de la société de transport des hydrocarbures par pipelines envers les membres du conseil d'administration et du comité d'audit , tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015

(En dinars)

	Charges de l'exercice		Passif au 31/12/2015	
	Conseil d'administration	Comité d'audit	Conseil d'administration	Comité d'audit
Jetons de présence 2015	24 000	6 000	24 000	6 000
<b>Total</b>	<b>24 000</b>	<b>6 000</b>	<b>24 000</b>	<b>6 000</b>

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

TUNIS, LE 19 AVRIL 2016  
 INTERNATIONAL MANAGEMENT & AUDITING COMPANY « I.M.A.C »  
 MEMBRE DE « THE LEADING EDGE ALLIANCE »

ABDERRAZEK SOUEI